

LE PROGRAMME :

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés, nous vous en tiendrons informés auparavant.

Point de rendez vous pont handicapé secteur nuit de la grave

Samedi 07 Juin 2025.

8h00 à 9h00: arrivée des équipes et café offert.

9h00 à 9h30 : Repérage des postes.

9h30 à 10h00 : Tirage des emplacements.

**10h00 à 11h00: Installation sur postes et
amorçage**

11h00 : coup d'envoi de la compétition.

Lundi 09 Juin 2025.

11h00 : fin de la compétition.

11h30 : Remise des prix.

12h00 : Verre de la convivialité.

Règlement Enduro Carpe.

AAPPMA Le Chaboisseau du 07 au 09 Juin 2024.

Carte de pêche obligatoire pour chaque participant.

-  3 cannes par équipe pour éviter la pression de pêche.
-  1 seul hameçon simple par ligne.
-  Tapis de réception et sac de conservation obligatoires (**ATTENTION EN ATTENTE DE DEROGATION POUR LE SAC**).
-  Humidification du tapis réception avant d'y poser un poisson.
-  Tous les poissons capturés devront être manipulés exclusivement par l'équipe (**sortie de la carpe du sac, mise en place pour la pesée et remise à l'eau**)
-  Tout poisson pesé sera remis à l'eau vivant.
-  Tout décès d'un poisson survenu à la suite d'une mauvaise manipulation ou négligence entraînera la disqualification et l'exclusion immédiate de l'équipe.
-  Si vos lignes gênent une équipe concurrente lors d'une prise, il est vivement recommandé de les enlever **FAIR PLAY** oblige.
-  La pesée aura lieu dans les plus brefs délais.
-  Pose de repères permanents interdite.
-  Les canons à bouillette sont interdits.
-  Bateaux amorceurs et bateaux sont autorisés avec obligation du gilet pour les 2 , et 1 avertisseur sonore (sifflet ou corne de brume) (Après 19 h/ 6h interdiction sur l'eau sauf si combat à risque).
-  L'utilisation de détecteurs est obligatoire pour la pêche de nuit. Afin de garantir une parfaite quiétude, évitez de les faire sonner abusivement.
-  Lors de la pêche de nuit, seul un éclairage discret est autorisé pendant la prise du poisson.
-  Les coups de pêche sont délimités par des rings.
-  Aucun amorçage n'est autorisé avant le début de l'épreuve. Seul le sondage est permis.
-  L'amorçage et le lancer des lignes doivent se faire à l'intérieur du ring.
-  La présence d'au moins un des deux équipiers est obligatoire dans le ring.

- ✚ Seules les carpes (koï, miroir, commune, cuir) et Amours (blancs, marbré, argenté) seront comptabilisés.
- ✚ Lors de la pesée, le pêcheur et le commissaire doivent valider la tare du peson (à zéro avec filet de pesée humide en suspension). En cas de contestation sur le poids, il sera fait appel au second commissaire qui tranchera.
- ✚ Tout poisson ferré avant la fin de l'épreuve sera comptabilisé s'il est mis au sec dans les 10 minutes qui suivent le signal de fin d'épreuve.
- ✚ Aucun bruit sur les berges durant l'épreuve.
- ✚ Les emplacements seront maintenus propres.
- ✚ Tout feu au sol est interdit. Seul le barbecue sur pied est autorisé.
- ✚ Les mineurs devront fournir lors de l'inscription une autorisation parentale écrite.
- ✚ Le règlement intérieur du site s'applique également durant l'épreuve. Prise en considération obligatoire, tout manquement sera sanctionné.
- ✚ Toutes les équipes devront être en possession du présent règlement durant l'épreuve.
- ✚ En cas de vol, de dégradation ou d'accident, la responsabilité de l'association ne pourra pas être mise en cause.
- ✚ **Le permis de pêche interfédéral ou départemental est obligatoire. Il sera demandé au PC.**

✚ **Tout état d'ébriété sera synonyme de disqualification immédiate et d'exclusion de l'équipe, nous serons intransigeants.**

LISTING DE SECURITE OBLIGATOIRE :

Pour des raisons de sécurité pour la navigation sur l'eau.

- Gilet de sauvetage pour les 2 participants.
- Moyen sonore (sifflet ou corne de brume).

Signature des deux équipiers :

L'AAPPMA Le Chaboisseau.